

**L'Indice national de rendement agroalimentaire pour la durabilité et sa valeur
pour l'élaboration des politiques**
Projet 4

UN PROJET DE RECHERCHE DE
L'INDICE NATIONAL DE RENDEMENT AGROALIMENTAIRE (PARTIE 4)

Préparé par Tyler McCann, Angèle Poirier, et Margaret Zafirou
Institut canadien des politiques agroalimentaires (ICPA)
960, avenue Carling
Immeuble 60
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

L'Indice national de rendement agroalimentaire pour la durabilité et sa valeur pour l'élaboration des politiques

Résumé	3
Observations	3
Limitations	4
Recommandations	4
I. Introduction	6
II. Contexte	7
Contexte mondial.....	7
Le pacte vert de l'UE et la stratégie de la ferme à la table	8
Cadre de développement durable de l'Australie	9
Contexte canadien	10
III. Quel rôle pour les données, les données probantes et l'Indice national pour l'élaboration des politiques?.....	11
IV. Points de vue des intervenants : Ce que nous avons entendu lors des entrevues et des réunions en petits groupes	12
Aperçu général des réponses à cinq questions	12
Principaux points à retenir de l'ICPA sur les réponses aux questions portant sur les quatre domaines thématiques de la politique	14
V. Résumé et recommandations	18

Résumé

Partout au Canada, au sein et à l'extérieur du gouvernement, les décideurs et les influenceurs se débattent pour savoir comment refléter la durabilité dans les politiques agricoles et alimentaires. L'attention croissante des électeurs/consommateurs, des investisseurs et des gouvernements/marchés internationaux a accru la nécessité d'une définition et d'une mesure systématiques et communes de la politique de « durabilité » dans le secteur. L'Indice national de rendement agroalimentaire (l'Indice) pourrait répondre en partie à ce besoin et éclairer le dialogue sur les politiques une fois qu'il sera terminé.

Pour explorer ce potentiel, l'Institut canadien des politiques agroalimentaires (ICPA) a été mandaté par la coalition de partenaires afin de « **mener une évaluation de la façon dont un Indice national de rendement agroalimentaire peut éclairer l'écosystème de la politique commerciale et de l'innovation en mettant l'accent sur certaines priorités stratégiques nationales et mondiales importantes pour assurer la durabilité du système agricole et agroalimentaire canadien.** »

Au début de 2022, l'ICPA a entendu le point de vue de plus de 30 intervenants sur l'état actuel des données probantes dans l'élaboration des politiques, le rôle que l'indice pourrait jouer dans l'information et l'influence sur les priorités des politiques et des programmes, la crédibilité et la pertinence des données probantes dans l'élaboration des politiques et ses limites. Les dialogues ont également exploré le potentiel dans quatre domaines prioritaires: le commerce et l'accès aux marchés, l'innovation, la politique sociale et du travail, et les relations fédérales-provinciales-territoriales (FPT) et le cadre stratégique pour l'agriculture. Les commentaires reçus au cours de ces dialogues sont décrits dans le rapport.

La sensibilisation des décideurs et des personnes influentes en matière de politiques a fait ressortir une tension importante dans l'élaboration des politiques. Bien que les données et les faits puissent jouer un rôle important dans l'élaboration des options et des considérations, les décisions sont souvent dictées par d'autres facteurs, notamment l'opinion publique et le calcul électoral, la disponibilité du financement et la préséance.

Bien que les faits puissent entrer en concurrence avec d'autres facteurs dans la prise de décisions, il est très avantageux d'avoir un ensemble commun de paramètres de durabilité, avec des indicateurs clairement définis, pour l'élaboration des politiques. En établissant un « point de départ » convenu d'un commun accord, l'Indice pourrait faire partie du fondement du processus de plus en plus complexe et difficile de réalisation de la vision des gouvernements pour le Canada : « reconnu comme chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture et de la production agroalimentaire durables. »¹

Observations

Certains des points saillants que l'ICPA a entendus de la part des intervenants de l'industrie et du gouvernement, y compris certaines des limites de l'Indice pour l'élaboration de politiques, sont résumés ci-après.

- « Pour avoir de bonnes politiques, nous avons besoin de bonnes données et de faits », **mais « l'élaboration de politiques informées par des faits »** reflète mieux le rôle des faits que l'élaboration de politiques fondées sur des faits souvent utilisée.
- Pour maximiser son incidence sur l'élaboration des politiques, l'Indice devrait être accompagné d'un **texte et d'un contexte** qui sont utilisés de façon uniforme par les partenaires.

- Le rôle de l'Indice dans l'élaboration des politiques sera grandement amélioré SI l'Indice peut **déterminer les points à améliorer** en mesurant le rendement par rapport aux concurrents internationaux, au rendement antérieur, à d'autres secteurs, ou aux cibles ou objectifs convenus.
- Il est nécessaire d'avoir des données et des paramètres de haut niveau, **agrégés**, nationaux et pangouvernementaux, mais des indicateurs plus détaillés qui reflètent les détails régionaux, sectoriels et propres aux produits peuvent améliorer la transparence, la crédibilité et la pertinence.
- Le processus de **codéveloppement** de l'Indice, avec la collaboration des gouvernements et des intervenants, a lui-même été une contribution positive. Le travail visant à établir une compréhension commune de la durabilité agroalimentaire a permis d'éliminer les cloisonnements, d'accroître la collaboration et peut avoir un avantage durable.

Limitations

Il y a des mises en garde à souligner lorsque l'on examine le rôle que l'Indice pourrait jouer dans l'élaboration de politiques futures. Les points de vue sur les limites de l'Indice variaient souvent dépendamment si le répondant faisait partie du gouvernement ou non.

- L'Indice a un rôle possible à jouer dans la description de « **ce qui est** », MAIS il ne peut pas décrire « **ce qui devrait être** »; il pourrait servir de **point de départ** pour l'élaboration de politiques et de **référence** par rapport à laquelle mesurer les progrès, mais il pourrait avoir une incidence limitée sur la prise de décisions.
- L'Indice doit **éviter** de donner l'impression que l'« écoblanchiment » est un outil légitime pour l'élaboration des politiques, ce qui exige de la transparence et des preuves crédibles.
- L'Indice n'est peut-être pas directement comparable à d'autres **cadres internationaux**; néanmoins, le Canada devrait être prêt à fournir une justification lorsque l'Indice ne cadre pas avec d'autres initiatives semblables.
- L'un des points forts de l'Indice a été le processus collaboratif d'élaboration conjointe utilisé pour l'élaborer. Cependant, une fois l'Indice publié, il peut être déployé pour l'élaboration de politiques d'une manière qui n'inclut pas le même niveau de contribution et de mobilisation qui a existé jusqu'à ce point.

Recommandations

En établissant un « point de départ » commun, l'Indice pourrait faire partie du fondement du processus de plus en plus complexe et difficile d'élaboration d'une politique de durabilité agroalimentaire au Canada. Les recommandations suivantes maximiseront sa valeur et aborderont certaines limites :

- Maintenir la crédibilité de l'Indice en utilisant des données scientifiques et factuelles et en fournissant des indicateurs granulaires dans la mesure du possible.
- Mettre à jour les données le plus souvent possible et s'engager à mettre à jour l'Indice lui-même régulièrement pour maintenir sa pertinence en sollicitant des commentaires à mesure qu'il évolue.
- Promouvoir un modèle de gouvernance qui poursuit l'élaboration conjointe et encourage la collaboration continue entre l'industrie et les partenaires gouvernementaux.

- Utiliser l'Indice pour appuyer des messages clairs, concis et crédibles qui pourraient aider à relier l'Indice à l'élaboration de politiques et à interpréter les indicateurs.
- Faire preuve de transparence lorsque l'Indice détermine les secteurs de rendement médiocre afin que ces secteurs puissent être ciblés pour le soutien des politiques et des programmes.
- L'Indice a le potentiel d'être un outil de mesure de la durabilité et de détermination des priorités pour les cadres de politique agricole et pourrait être un point de départ pour l'établissement d'objectifs et de cibles.
- L'Indice pourrait être un outil de défense des intérêts à l'échelle internationale et d'accès aux marchés, même si le paysage juridique du commerce durable continue d'évoluer.
- Utiliser l'Indice pour cerner les lacunes dans les données et les faits afin de rehausser davantage les priorités en matière de politique sociale pour le secteur.
- La politique d'innovation est un écosystème complexe, mais la pertinence de l'Indice peut être accrue en élaborant des paramètres qui reflètent les conditions et les politiques habilitantes dans l'ensemble des disciplines (règlements, investissements publics/privés en R- D).

L'Indice national de rendement agroalimentaire et sa valeur pour l'élaboration de politiques

I. Introduction

Ce rapport est le résultat de la réunion d'une vaste coalition de partenaires du système agricole et agroalimentaire canadien qui se préoccupent de la réputation et du rang du Canada sur les scènes nationale et mondiale, ainsi que des « critères en matière de durabilité » pour la production alimentaire canadienne.² Le Canada est le cinquième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires et, par conséquent, sa réussite dépend de sa capacité à soutenir la concurrence et à commercialiser ses produits à l'échelle mondiale. De plus en plus de partenaires commerciaux et d'organisations mondiales du Canada élaborent des mesures rigoureuses de durabilité agroalimentaire qui fixent la barre, menaçant potentiellement l'accès futur du Canada à leurs marchés, mais offrent également des possibilités. En même temps, l'industrie alimentaire canadienne doit renforcer la confiance des consommateurs au Canada qui veulent être rassurés que les aliments qu'ils achètent proviennent d'une source durable. Il est donc important que le Canada élabore ses propres mesures rigoureuses, fondées sur la science et fondées sur des données qui sont acceptées au pays et à l'étranger afin de promouvoir les « titres de compétence du Canada en matière de durabilité ». La coalition a décidé de « définir les propres paramètres de durabilité du Canada sous la forme d'un indice national de rendement agroalimentaire ».³

Au cours du lancement de ce projet, des questions ont été soulevées sur la façon dont l'Indice pourrait être utilisé dans quatre domaines thématiques, soit l'écosystème stratégique pour le commerce et l'accès aux marchés, l'innovation, le travail et les enjeux sociaux, et le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT) plus général pour l'agriculture. Pour répondre à ces questions, l'Institut canadien des politiques agroalimentaires (ICPA) a été chargé de diriger le projet 4 du plan de travail de la coalition dans le but de :

réaliser une évaluation de la façon dont un Indice national de rendement agroalimentaire peut éclairer l'écosystème de la politique commerciale et de l'innovation en mettant l'accent sur certaines priorités stratégiques nationales et mondiales importantes pour assurer la durabilité du système agricole et agroalimentaire canadien.

Grâce à une série d'entrevues individuelles, à de la correspondance personnelle et à des réunions en petits groupes, l'ICPA a pu entendre les points de vue des intervenants du gouvernement, de l'industrie et des ONG à ce sujet. Les principales constatations découlant de la discussion sont présentées ci-dessous en réponse à cinq questions qui ont été posées, dans le but de connaître leur point de vue sur le rôle que l'Indice pourrait jouer pour éclairer et influencer les politiques, l'établissement des priorités et les limites de l'Indice. Un accent particulier a été mis sur les politiques liées aux quatre domaines thématiques susmentionnés. Le rapport se termine par un résumé des points à retenir de l'ICPA et des recommandations sur la façon dont l'Indice pourrait être utile à l'élaboration des politiques.

II. Contexte

Contexte mondial

L'élaboration d'un Indice national de rendement agroalimentaire se déroule dans le contexte de l'intérêt et du besoin croissants pour une production alimentaire durable exprimés par les gouvernements, les consommateurs, les agriculteurs, les entreprises, les associations industrielles, les investisseurs et les principaux concurrents internationaux sur les scènes nationale et internationale. Le Canada s'est déjà engagé à :

- atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en matière de changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030⁴;
- atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- participer à l'établissement des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique;
- atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des nations unies (ONU) d'ici 2030.

À l'échelle nationale, les entreprises canadiennes prennent des mesures pour obtenir des intrants durables des partenaires de la chaîne d'approvisionnement et pour mesurer leur empreinte environnementale lorsqu'elles élaborent leurs propres stratégies et cibles pour atteindre la carboneutralité (p. ex., les Aliments Maple Leaf)⁵ et se conformer aux normes mondiales en matière de durabilité (p. ex., plateforme SAI), tout cela dans le but de répondre aux demandes des consommateurs, d'accéder aux marchés et d'attirer les actionnaires et les investisseurs qui répondent fortement aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les agriculteurs qui ont intérêt à assurer un accès futur aux marchés et à satisfaire aux acheteurs qui demandent des intrants durables sont en train de se conformer à certaines normes, comme le Cadre de certification du bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD)⁶, les codes de pratique de la Table ronde canadienne sur les cultures durables (TRCCD)⁷, les plans environnementaux de la ferme (PEF) et les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans le but de préserver la santé des sols, la qualité de l'eau, la qualité de l'air et l'habitat faunique, et de produire de façon durable.

Cependant, l'Europe, avec son Pacte vert et sa Stratégie de la ferme à la table⁸ et son rôle à la fois comme destination clé du marché et concurrent pour les produits agroalimentaires canadiens, a clairement indiqué qu'elle exigera de preuves rigoureuses de la durabilité pour accéder à son marché. Cela préoccupe beaucoup les intervenants de l'industrie quant à l'importance de vérifier que leurs produits sont durables. En même temps, plusieurs indicateurs mondiaux de la durabilité qui comparent le Canada à d'autres pays brossent un tableau incomplet du rendement du Canada en matière de durabilité. Des organisations comme l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la World Benchmarking Alliance (WBA) et la Barilla Centre for Food and Nutrition Foundation⁹ ont classé le Canada en fonction de divers indicateurs. Cependant, ces indicateurs ne tiennent souvent pas compte des réalités et des nuances géographiques et agricoles auxquelles le Canada est confronté. C'est pourquoi la coalition de partenaires appuie l'élaboration d'un indice d'analyse comparative de la durabilité conçu au Canada qui tiendra compte de la base géographique et

des ressources uniques du Canada pour mesurer et démontrer son rendement en matière de durabilité aux fins de marketing à l'échelle mondiale.

Le pacte vert de l'UE et la stratégie de la ferme à la table

Comme il a été mentionné précédemment, l'UE est une destination importante pour les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes. Elle est également un concurrent clé sur les marchés alimentaires mondiaux et, en instaurant des exigences rigoureuses en matière de durabilité, les stratégies de l'UE pourraient avoir une incidence sur la compétitivité et la prospérité futures du Canada. Par conséquent, si le Canada est en mesure de démontrer des titres de compétence tout aussi ambitieux en matière de durabilité à l'aide de données probantes fournies par l'Indice, la position concurrentielle du Canada en tant qu'acteur important sur les marchés alimentaires mondiaux pourrait être maintenue.

L'UE avance à toute vapeur dans la mise en œuvre de son accord vert décennal et de ses stratégies de la ferme à la table et de la biodiversité dans le cadre de la prochaine politique agricole commune (PAC) pour 2023 à 2030. Le Pacte vert met l'accent sur le lien entre des personnes en bonne santé, des sociétés en bonne santé et une planète en bonne santé. Il place les systèmes alimentaires durables au cœur de la stratégie de croissance durable et inclusive de l'UE, conçue pour stimuler l'économie, améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens, et prendre soin de la nature.¹⁰ Par conséquent, la PAC devrait aborder un ensemble croissant d'objectifs, y compris la contribution aux ODD, la biodiversité et l'Accord de Paris sur le climat. Certaines de ces cibles ont déjà été définies et indiquent un changement fondamental dans la politique alimentaire et agricole de l'UE. Cela comprend les engagements suivants :

- réduire l'utilisation des pesticides de 50 %;
- réduire l'utilisation d'engrais de 20 %;
- réduire de 50 % l'utilisation d'antimicrobiens pour le bétail;
- accroître la production biologique à 25 % de la superficie agricole totale d'ici 2030;
- retirer 10 % des terres agricoles existantes de l'utilisation agricole d'ici 2030.

Des mesures sont également prises pour instaurer une taxe d'ajustement à la frontière pour le carbone (AFC) sur les importations à forte teneur en carbone dans le cadre de leur système d'échange de droits d'émission. En dépit du fait que ces mesures menacent la capacité de l'Europe de produire et d'exporter vers le monde, l'UE a adopté la position selon laquelle elle montrera l'exemple en matière de production alimentaire durable à l'avenir.¹¹

L'importance de données et de preuves pour l'élaboration de politiques, y compris le suivi et l'évaluation, est démontrée par le fait que les Européens ont investi de façon importante dans les données et les preuves pour évaluer leurs politiques de PAC avec un Réseau d'information comptable agricole (RICA). Cette base de données recueille des données financières, économiques et structurelles sur 85 000 fermes chaque année,¹² créant ainsi « des avantages publics liés à de meilleures décisions politiques qui contribuent à de meilleurs résultats sociaux pour la société européenne et des avantages privés pour les agriculteurs et les conseillers qui utilisent la base de données pour améliorer les performances agricoles par le biais de l'analyse comparative »¹³. Compte tenu de la nouvelle importance accordée à la durabilité dans la stratégie De la ferme à la table de l'UE, la base de données est élargie avec un ensemble plus large d'indicateurs sur la performance de la durabilité des fermes. Cela

permettra, semble-t-il, de poursuivre l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la surveillance du PAC en mettant l'accent sur la durabilité.

Cadre de développement durable de l'Australie

D'autres pays ont également élaboré des cadres de durabilité avec des indicateurs pour mesurer et commercialiser leurs produits agricoles et agroalimentaires durables. Cela comprend la Nouvelle-Zélande, l'Irlande et l'Australie. L'ICPA a rencontré l'Australian Farm Institute (AFI) pour discuter du cadre de durabilité de l'Australie et voir comment il se compare à l'Indice national de rendement agroalimentaire du Canada.¹⁴

L'objectif du cadre australien est de veiller à ce que les agriculteurs puissent communiquer le statut et les objectifs de durabilité de l'agriculture australienne aux marchés et à l'ensemble de la collectivité. Il est clair que l'Australie, tout comme le Canada en tant que grand exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires, prévoit les menaces à l'accès aux marchés de pays comme l'Europe et les réactions négatives des consommateurs et des investisseurs si elle ne fait pas mieux pour produire, mesurer et commercialiser ses produits comme étant durables.

Le cadre de l'Australie mesure trois éléments de la durabilité : 1) gérance de l'environnement, 2) personnes et collectivités et 3) résilience économique. Ces trois thèmes reposent sur plusieurs principes ou énoncés fondamentaux au sujet des résultats souhaités. Par exemple, l'un des principes de la gérance environnementale est que « la santé et la fonctionnalité des sols sont préservées ». Les critères qui sous-tendent ces principes énoncent les conditions à remplir pour se conformer au principe. Par exemple, « les sols peuvent soutenir une productivité agricole durable ». Enfin, tout cela repose sur une série d'indicateurs qui évaluent si un critère a été respecté. Bien que l'indice proposé par le Canada couvre ces trois catégories de durabilité, il va un peu plus loin avec une quatrième dimension pour mettre l'accent sur la salubrité des aliments et les questions liées à l'intégrité alimentaire.

Lorsque l'on compare l'Indice du Canada au cadre de l'Australie, il est facile de voir les similitudes et les différences.

- Le cadre de l'Australie a été appuyé et élaboré par une vaste coalition de groupes agricoles et de l'industrie et est perçu comme « la lumière sur la colline » pour aider à déterminer où ils veulent être. En comparaison, l'Indice national est appuyé par une coalition plus vaste de partenaires du système alimentaire.
- L'initiative de l'Australie est qualifiée de « cadre », tandis que celle du Canada est un Indice.
- Les deux initiatives suivent le travail en fonction de normes d'analyse comparative mondiales, comme l'Initiative pour une agriculture durable (IAD).
- Ni le cadre australien ni l'indice canadien n'ont évolué au-delà des étapes initiales de développement. L'Australie met l'accent sur l'utilisation de son cadre pour encourager les agriculteurs à modifier leur comportement en fonction du marché afin d'améliorer leur image de marque durable sur les marchés mondiaux, tandis que le Canada met l'accent sur l'amélioration des titres de compétence en matière de durabilité de l'ensemble du système agroalimentaire canadien grâce à la collaboration de l'industrie et du gouvernement pour mesurer la durabilité.
- Aucun des deux pays ne cherche à établir (à être le chef de file) des normes sur le marché mondial, mais tente de décrire comment l'agriculture et les aliments australiens ou canadiens

sont uniques et atteignent la durabilité à sa façon, ce qui devrait être respecté par les partenaires internationaux.

- Ces deux initiatives visent à favoriser la diversité régionale et des produits de base, puisque les deux pays ont des paysages et des régions extrêmement variés. Cette diversité se reflétera au niveau des mesures et des indicateurs (bien que, si les données le permettent, il s'agirait d'une aspiration à plus long terme au Canada).
- L'objectif de l'Australie est d'aider l'industrie à s'améliorer continuellement, tandis que l'indice national est conçu pour évaluer le secteur agroalimentaire dans son ensemble, avec la possibilité de cerner les points à améliorer.
- Les deux pays tentent de renforcer l'image de marque nationale de l'agriculture et de l'agroalimentaire durables.

Contexte canadien

L'importance de mesurer la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada a été soulignée encore plus clairement lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont réunis à Guelph, en Ontario, en novembre 2021 pour présenter leur vision commune du prochain cadre stratégique quinquennal pour l'agriculture, en définissant les politiques et les programmes pour la période de 2023 à 2028.¹⁵ Cette vision positionne les producteurs, les transformateurs et les autres intervenants du secteur agroalimentaire du Canada pour qu'ils continuent de connaître du succès en tant que « chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture et de la production agroalimentaire durables ».¹⁶ Les ministres ont convenu que cette approche en matière d'agriculture durable comportera des considérations environnementales, sociales et économiques dans cinq domaines d'intérêt prioritaires :

- 1) les changements climatiques et l'environnement;
- 2) la science, la recherche et l'innovation;
- 3) le développement des marchés et le commerce;
- 4) le renforcement des capacités et la croissance du secteur;
- 5) la résilience et la confiance du public.

Voici quelques-uns des principes directeurs régissant le prochain cadre stratégique :

- 1) avancement de la durabilité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en réduisant les risques climatiques et en créant les conditions nécessaires à la réussite et à la compétitivité de l'industrie à l'échelle mondiale;
- 2) respect des compétences partagées en matière d'agriculture et des obligations commerciales internationales;
- 3) collaboration entre les intervenants pour tirer parti de l'innovation, des forces des régions et de la diversité;
- 4) les programmes doivent être adaptés à la réalité des producteurs et des participants et viser à réduire la lourdeur administrative;
- 5) maximiser les investissements partagés et contribuer aux résultats collectifs par l'entremise des gouvernements qui produisent des résultats mesurables;
- 6) travailler à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les groupes sous-représentés et à renforcer les relations avec les peuples autochtones.¹⁷

De toute évidence, l'Indice national de rendement agroalimentaire, qui met l'accent sur l'élaboration de mesures de la durabilité environnementale, économique et sociale du système agricole et agroalimentaire canadien, pourrait jouer un rôle dans ce contexte.

Cela s'ajoute aux stratégies, aux politiques et aux programmes actuels administrés aux niveaux fédéral, provinciaux et territoriaux par divers ministères pour atténuer et encourager l'adaptation aux changements climatiques, comme ceux d'« Un environnement sain et une économie saine »¹⁸ d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), les programmes de laboratoires vivants des Solutions agricoles pour le climat et Solutions climatiques à la ferme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)¹⁹, ainsi que les stratégies provinciales comme la Stratégie d'agriculture durable du Québec²⁰, entre autres, qui favoriseront la production durable de produits agricoles et agroalimentaires au Canada.

III. Quel rôle pour les données, les données probantes et l'Indice national pour l'élaboration des politiques?

Presque tous les manuels de politiques publiques comportent un chapitre sur l'importance des données probantes pour l'élaboration des politiques. Le livre de Glen Milne, *Making Policy : A Guide to the Federal Policy Making Process*, en est un excellent exemple; il soutient que « l'élaboration de politiques efficaces dépend d'une information et d'un renseignement efficaces ainsi que de la qualité des personnes concernées ». ²¹ Dans le même ordre d'idées, Wayne Wouters, ancien greffier du Conseil privé, dans son *Dix-huitième rapport annuel au Premier ministre* (2011), a déclaré que « l'excellence en matière de politiques signifie de s'appuyer sur des faits et des analyses dans la préparation de conseils au gouvernement. La simple information, peu importe sa source, ne peut se substituer au savoir ni à la rigueur analytique. »²²

Comme élément de preuve important, des données crédibles et pertinentes sont essentielles. En 2020-2021, Statistique Canada à lui seul a dépensé 745 millions de dollars²³ pour élaborer et mettre à jour des données; les autres sources de données comprennent les données administratives des programmes fédéraux et provinciaux, le secteur privé et d'autres sources de données provinciales, et les données d'organismes internationaux comme l'OCDE, la FAO et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans un *Rapport au greffier du Conseil privé : feuille de route de la stratégie de données pour la fonction publique fédérale* (2018), on peut lire que « les données ont le pouvoir de permettre au gouvernement de prendre de meilleures décisions, de concevoir de meilleurs programmes et d'offrir des services plus efficaces ». ²⁴ En fin de compte, cela permettra aux gouvernements et à d'autres de libérer la valeur des données et d'offrir de meilleurs services, d'**appuyer les décisions fondées sur des données probantes**, de créer des gains d'efficience internes, et de mieux comprendre l'incidence réelle des programmes afin que les fonds puissent être affectés aux interventions qui ont le plus d'incidence.²⁵

Dans ce contexte, Brink (2013) a expliqué la distinction entre les ***conseils stratégiques ou les données probantes*** et l'***élaboration de politiques***.²⁶ Les « conseils stratégiques » sont les **informations** qui alimentent le processus d'élaboration de politiques, le résultat des données, de l'information et de l'analyse, tandis que l'élaboration des politiques implique **le processus** de prise de décisions dans les organes législatifs, par les ministres du Cabinet ou dans les organismes ayant un pouvoir décisionnel fondé sur une foule d'autres influences. Après la mise en œuvre d'une politique, des données probantes sont également nécessaires pour évaluer les résultats de la politique, faire rapport sur la reddition de comptes au public et adapter ou modifier la politique publique. Cela fournit le contexte des

commentaires que l'ICPA a reçus des intervenants pendant les entrevues et les réunions en petits groupes afin d'aider à déterminer la valeur et l'utilité d'un Indice national pour le système agricole et agroalimentaire canadien. Les résultats de ces entrevues à partir des réponses aux cinq questions sont présentés plus en détail ci-dessous.

IV. Points de vue des intervenants : Ce que nous avons entendu lors des entrevues et des réunions en petits groupes

Aperçu général des réponses à cinq questions

- 1. Comment l'élaboration des politiques, tant en général que dans les domaines stratégiques prioritaires, est-elle dictée par des données probantes, y compris des points de repère et des données, et comment l'Indice peut-il être utilisé pour influer sur l'élaboration des politiques?*

Lorsque nous avons discuté de preuves et de données, une dichotomie est rapidement apparue dans les opinions des répondants : bien que certains croient qu'il y a beaucoup de données (qui sont utilisées correctement ou incorrectement), d'autres sont convaincus qu'il faut plus de données. De très nombreux répondants ont indiqué que les données doivent être plus détaillées, en partie parce que le Canada est vaste sur le plan géographique et que les réalités et les besoins diffèrent grandement d'une administration à l'autre. Un participant a fait remarquer que nous avons besoin de plus de données qui peuvent aider à établir des points de repère et des cibles; un autre a souligné qu'un grand obstacle à l'établissement de points de repère est le fait de tirer des calculs des données.

Compte tenu de leurs limites, les données ne sont qu'un aspect dans le contexte plus large de l'élaboration de politiques. Les données peuvent dire ce qui est, mais pas nécessairement ce qui devrait être. Les décisions normatives vont au-delà des preuves objectives, mais il est important que les données soient prêtes à répondre aux questions ou à défendre ces décisions normatives.

- 2. Qu'est-ce qui influe sur la crédibilité ou la pertinence des données probantes comme l'Indice en ce qui a trait aux politiques?*

Les facteurs suivants devraient influer sur la crédibilité et la fiabilité de la preuve, à savoir qui recueille et possède les données, si l'industrie a participé ou non, la transparence, et si les normes internationales ont été prises en compte. Bien que le gouvernement se méfie parfois des données recueillies par l'industrie, le gouvernement et l'industrie doivent travailler ensemble pour élaborer des indicateurs et des objectifs.

Voici d'autres commentaires qui ont été formulés :

- Les preuves crédibles seront fondées sur la science ou les faits. Elles seront significatives et exactes, faciles à comprendre, accessibles et disponibles de façon uniforme.
- La rapidité est importante, car il est favorable que les faits soient disponibles au besoin.
- Les données gouvernementales sont considérées comme l'étalon-or (p. ex., Statistique Canada).
- Bien que l'information de l'industrie soit souvent considérée comme suspecte, une méthodologie claire mènera à la transparence et à la confiance. Les perspectives du secteur à partir de ces renseignements sont importantes.

- Les données probantes appuyées par des études, des données et des analyses internationales aident à bâtir la confiance et à renforcer le discours du Canada.
 - Lorsque les décideurs l'entendent plus souvent (*ad nauseam*), cela devient plus crédible.
3. *L'Indice brossera un tableau intégré du système agroalimentaire du Canada. Comment les données à l'échelle nationale et dans l'ensemble du système se comparent-elles à l'information régionale ou propre à un produit pour influer sur l'élaboration de politiques fédérales et provinciales?*
- Un Indice national et des indicateurs plus détaillés sont nécessaires pour obtenir des résultats en matière de durabilité dans le système agricole et agroalimentaire canadien.
 - L'Indice national fournit un cadre général de haut niveau pour définir, mesurer et défendre les titres de compétence du Canada en matière de développement durable qui pourrait servir d'outil de promotion du commerce pour commercialiser les produits du Canada à l'étranger.
 - Il reflète le consensus qui s'est dégagé de la collaboration et de l'élaboration d'un message cohérent à l'intention des décideurs.
 - Par ailleurs, les indicateurs régionaux, sectoriels et de produits particuliers fournissent la granularité sous-jacente à l'Indice pour aider à expliquer tout progrès par rapport à une base de référence, pour résister à l'examen, pour assurer la transparence et pour aider à cerner les lacunes en matière de données.
 - Des indicateurs détaillés permettent également aux provinces, aux produits et aux secteurs de se reconnaître dans l'Indice pour l'adhésion des intervenants et l'établissement d'un consensus sur les messages.
4. *Comment l'Indice peut-il jouer un rôle dans l'établissement des priorités en matière de politiques et de programmes?*

Il faut parvenir à un consensus sur les cibles et les objectifs appropriés, définir les termes et déterminer si les données existantes sont suffisantes. L'Indice pourrait aider à atteindre ces objectifs et à éclairer les décisions normatives qui sont des priorités en matière de politiques et de programmes.

Voici d'autres observations :

- L'Indice national pourrait constituer un point de départ et un point de référence à partir duquel lancer les discussions et surveiller les progrès réalisés en matière de durabilité et de priorités stratégiques.
- Il permettrait à chaque province d'évaluer son rendement par rapport au discours national et de voir comment il se compare à lui, ce qui donnerait aux provinces la souplesse nécessaire pour établir leurs propres priorités en fonction des besoins régionaux uniques.
- L'Indice national peut jouer un rôle dans la détermination des orientations ou des stratégies politiques de haut niveau. Une fois cela fait, des données plus détaillées pourraient répondre à certaines des questions importantes au moment de concevoir des programmes.
- Étant donné que la durabilité comprend des considérations économiques, environnementales et sociales, les décisions stratégiques seront plus équilibrées puisqu'elles intégreront les trois points de vue dans le processus d'établissement des priorités stratégiques.

5. Quelles sont les limites quant à la façon dont l'Indice peut être utilisé pour éclairer et influencer l'élaboration de politiques?

- Les problèmes liés aux données, comme le manque d'actualité de certaines données (p. ex., les données du recensement ne sont disponibles que tous les cinq ans) ou le manque de données pour mesurer les indicateurs clés et les données qui mesurent les entrants plutôt que les résultats et les améliorations qui ont été apportées (p. ex., les PEF).
- Certaines mesures sont déjà définies par les engagements internationaux et pourraient ne pas être la meilleure cible pour le Canada (p. ex., cibles pour les engrains).
- Le fardeau croissant de la demande de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur la durabilité.
- Incertitude quant à la provenance des données, aux ressources qui y seront consacrées et à leur gestion.
- La valeur de l'Indice réside dans son interprétation, mais qui devrait ou va l'interpréter et qui est l'auditoire?
- S'il n'existe aucune comparaison (internationale, sectorielle, au fil du temps) par rapport à laquelle mesurer les progrès et déterminer si des progrès ont été réalisés.
- Incertitude quant à savoir si les clients ou les concurrents comme l'UE accepteront l'Indice national comme preuve et ajusteront les règles d'accès aux marchés en fonction de notre description.
- L'Indice peut être moins pertinent dans certains domaines stratégiques, p. ex., la mesure de l'innovation.
- Réalités politiques — les données probantes sont souvent ignorées.

Principaux points à retenir de l'ICPA sur les réponses aux questions portant sur les quatre domaines thématiques de la politique

1. Commerce et accès aux marchés

Le Canada est l'un des principaux exportateurs d'aliments : En 2018, ses exportations nettes de tous les aliments représentaient 22 % de sa production (en tonnes), contre 9 % aux États-Unis et une moyenne mondiale de -17 %²⁷ (la plupart des pays sont des importateurs nets). Toutefois, il ne suffit pas d'être un pays riche en aliments; le Canada doit positionner ses produits agroalimentaires comme étant durables pour continuer à occuper une place importante sur les marchés mondiaux, particulièrement en Asie et en Europe. Bien que l'Europe ait élaboré ses propres normes et indices, les participants étaient d'avis qu'un indice fabriqué au Canada pourrait devenir une « licence d'exploitation en Europe » et dans d'autres marchés. Un participant a fait remarquer que l'Indice positionnerait le Canada comme un bon partenaire commercial lorsque l'on accède aux marchés agroalimentaires mondiaux, car il montrerait que le Canada est l'un des producteurs agroalimentaires les plus durables au monde.

Principales observations :

- La politique commerciale en matière d'environnement et de durabilité est un paysage en évolution, mais de nombreux pays s'orientent dans cette voie. Le Canada est en retard et nous devons le rattraper.

- Les outils traditionnels ne sont plus aussi utiles, mais un Indice national pourrait être utilisé pour le plaidoyer et fournir une partie de l'histoire pour montrer aux pays que le Canada est sur la bonne voie et qu'il élabore des stratégies pour apporter des améliorations.
- L'Indice pourrait servir de « licence d'exploitation » sur les marchés étrangers et d'« épée » afin de forger des relations entre les gouvernements en soulignant les progrès du Canada et son engagement à l'égard de la durabilité.
- L'Indice pourrait aider à établir une confiance de haut niveau et servir de base aux négociations commerciales.
- Comme les accords commerciaux comprennent de plus en plus de chapitres sur l'environnement, l'Indice pourrait mettre en évidence la conformité du Canada et donner un aperçu de la durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada.
- Les indicateurs propres aux produits sont importants puisque le Canada est toujours un important exportateur en vrac et un important commercialisateur de produits agricoles.
- Ces indicateurs pourraient être pertinents pour les exportations à valeur ajoutée et pourraient fournir une justification pour examiner les importations qui ne respectent pas les normes nationales.
- Même si l'Indice national n'est pas directement comparable à celui d'autres pays, il pourrait fournir l'histoire unique du Canada en matière de durabilité s'il est examiné par rapport à d'autres normes.

2. Programme d'innovation

L'Organisation mondiale du commerce reconnaît que la coopération internationale permettra en fin de compte aux marchés internationaux de « fonctionner de façon plus prévisible » grâce à l'innovation²⁸. Il est donc important de tenir compte de l'écosystème de l'innovation du Canada lors de l'élaboration d'outils comme un indice de durabilité agroalimentaire.

Les entreprises agroalimentaires, comme toutes les autres entreprises privées, sont des organismes à but lucratif qui, bar le biais de l'innovation, cherchent continuellement à générer des revenus en élargissant leurs marchés, en ajoutant de la valeur, et en maximisant l'efficacité et les profits tout en équilibrant les coûts internes et externes — et la durabilité — de leurs activités. Dans le secteur agroalimentaire en particulier, l'innovation et la durabilité vont de pair, car aucun producteur, détaillant ou distributeur de produits agricoles ou de bioproduits ne peut maximiser ses profits sans assurer la santé et la durabilité des principaux intrants, y compris les matières premières, l'énergie, le travail ou le sol, l'eau et l'air.

Principales observations :

- Un Indice national pourrait être utilisé pour favoriser l'innovation, mais seulement s'il met en évidence les paramètres qui favoriseront l'innovation.
- Il est important d'avoir des données solides pour stimuler l'innovation, surtout si ces données mesurent les résultats de l'innovation et donnent un aperçu de ce que les consommateurs veulent ou de ce dont ils ont besoin. Contrairement à un indice axé sur les solutions, un indice axé sur les résultats peut aider à canaliser les efforts d'innovation vers des résultats qui seront adoptés par le marché.

- Sans remettre en question le rôle de l'Indice, il pourrait être important que l'industrie et les gouvernements s'entendent sur ce que suppose l'innovation, sur l'impact et les objectifs de politiques particulières, et sur la façon dont l'innovation contribue aux résultats.
- Les gouvernements se sont engagés à lutter contre les changements climatiques et doivent donc veiller à ce que le programme d'innovation produise les résultats voulus pour atteindre les objectifs que le Canada s'est fixés sur la scène internationale.
- Les cadres, bien que de bons outils de haut niveau pour mesurer les résultats globaux en matière de durabilité, peuvent limiter l'innovation, car lorsque des règles sont établies en matière d'innovation, la créativité est limitée.
- La collaboration, le partage des connaissances et l'inclusion de divers points de vue des intervenants sont essentiels dans l'écosystème de l'innovation, mais ne sont pas faciles à mesurer.
- Dans l'établissement des priorités stratégiques, il est important de marcher à la carotte (inciter) plutôt qu'au bâton (pénaliser) pour récompenser les agriculteurs et les entreprises qui créent et adoptent de nouveaux produits, procédés, technologies et pratiques qui peuvent mener à des résultats plus durables.
- Les données nationales sont utiles pour déterminer les tendances qui éclairent les politiques qui encouragent la pensée créative, les nouveaux produits, les nouveaux processus et les nouvelles pratiques, l'entrepreneuriat, la commercialisation et l'adoption en agriculture et en agroalimentaire.
- Un indice qui tente d'être une mesure générale ne peut montrer que les tendances globales, qui ne sont pas aussi utiles pour éclairer les politiques dans des domaines précis comme le bien-être rural et social et l'innovation. D'un autre côté, les données trop spécifiques ne permettront pas d'identifier les tendances globales qui montrent où introduire des politiques qui éliminent les obstacles à l'innovation.
- Au lieu de choisir entre des données générales ou particulières, l'indice devrait être suffisamment souple et agile pour répondre aux besoins et aux priorités changeants au fil du temps.

3. Main-d'œuvre et politique sociale

Les problèmes liés à la main-d'œuvre sont apparus comme un facteur clé de la durabilité, de la résilience et de la compétitivité du Canada pendant la pandémie de COVID-19. Cela s'explique par le fait que la disponibilité de la main-d'œuvre, la qualité (c.- à- d. les compétences) et la santé contribuent aux risques, aux vulnérabilités et aux pressions sur les coûts pour les producteurs agricoles et les employeurs du système agroalimentaire qui commercialisent des produits agricoles et alimentaires au Canada et à l'étranger. Selon les participants aux entrevues, il existe un besoin important et croissant de données plus détaillées sur le travail et de données sociales connexes. Les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la transformation agroalimentaire sont généralement attribuables à l'abordabilité ou à la disponibilité des logements en milieu rural, à la qualité de l'infrastructure et aux conditions de travail. Bon nombre de ces questions dépassent la capacité du système agricole et agroalimentaire de s'y attaquer seul; par conséquent, les questions de travail sont inextricablement liées aux questions sociales et sont souvent abordées par des politiques sociales au niveau local ou régional. L'Indice pourrait jouer un rôle en déterminant les lacunes, les besoins en données et les domaines de collaboration horizontale en matière d'élaboration de politiques.

Principales observations :

- ***De bonnes données, des analyses comparatives et des données probantes sont essentielles à l'élaboration des politiques sociales et de main-d'œuvre***, car lorsque l'on élabore des politiques, l'on veut disposer du plus grand nombre de données possible pour obtenir les meilleures données probantes. C'est particulièrement le cas pour la politique sociale, où les enjeux et les valeurs de la société évoluent et changent rapidement au fil du temps et où les données sont souvent insuffisantes.
- ***Il est important d'avoir des données comparatives***. Cela comprend des comparaisons avec d'autres pays — puisque les comparaisons internationales peuvent clarifier les objectifs et les défis; avec d'autres secteurs, puisque l'agriculture et la transformation des aliments leur font concurrence pour la main-d'œuvre; et avec le temps, parce que « Si nous regardons le passé et le présent, nous saurons où nous allons. »
- ***Il est important d'accompagner les données et les preuves d'un texte explicatif à des fins d'interprétation***. Cela permet des nuances et fournit un contexte pour l'élaboration de politiques. Pour les données sur la main-d'œuvre en particulier, il faut une description complète qui peut expliquer le contexte, la méthodologie et les facteurs déterminant les différences régionales ou sectorielles. Cette histoire est essentielle pour se défendre contre un examen minutieux, pour assurer la transparence et pour aider le secteur des politiques à évoluer.
- ***Un Indice national et des données plus détaillées sont essentiels***. L'Indice national fournit un portrait de haut niveau de la durabilité du secteur pour aider à défendre et à rétablir son image négative. C'est essentiel pour attirer des professionnels qualifiés dans le secteur (p. ex., ingénieurs, TI) et des étudiants. L'Indice national illustre également l'échelle qui peut être un outil de communication utile pour démontrer la contribution du secteur à l'emploi et au rendement économique global. Les indicateurs sociaux et les indicateurs liés à la main-d'œuvre à l'échelle nationale sont également plus faciles à obtenir, car ils sont traditionnellement financés par le gouvernement fédéral. Cependant, les nuances proviennent de données plus détaillées au niveau régional. Les enjeux sociaux et liés à la main-d'œuvre sont propres à des régions ou à des secteurs particuliers où des politiques et des programmes plus personnalisés sont nécessaires, comme l'identification des secteurs où la main-d'œuvre est en demande (c.-à-d. à l'extérieur des centres urbains).
- ***Les limites de l'Indice national et des politiques sociales et de la main-d'œuvre sont liées à la grande quantité de données manquantes*** dans ce domaine, principalement parce qu'il s'agit d'un nouveau domaine prioritaire. Bien que certains progrès aient été réalisés en ce qui concerne la production d'information sur le marché du travail pour l'agriculture et la transformation des aliments et des boissons²⁹, il y a encore des limites à ne pas être en mesure de saisir les différences régionales (même municipales) et sectorielles qui doivent être abordées. Cependant, il est possible d'y remédier en renforçant la qualité des indicateurs sous-jacents qui soutiennent l'Indice global.

4. Relations fédérale-provinciales-territoriales et cadre stratégique pour l'agriculture

Les priorités actuelles des gouvernements fédéral et provinciaux sont axées sur les changements climatiques, la biodiversité et les répercussions environnementales, économiques et sociales de la production agricole et agroalimentaire. La nouvelle vision convenue par les ministres FPT de l'Agriculture pour les futures politiques rend le secteur agricole et agroalimentaire du Canada en tant que « leaders mondiaux de l'agriculture durable [afin] d'être compétitifs à l'échelle mondiale ».³⁰ Il est clair que les futures priorités en matière de politiques agricoles et agroalimentaires seront de plus en plus axées sur la durabilité, ce qui inclura probablement la mobilisation des intervenants et l'élaboration

de mesures du rendement. Ce travail pourrait s'appuyer sur les paramètres de durabilité de l'Indice national, et l'Indice pourrait donc aider les gouvernements en fournissant à la fois une image de haut niveau (et potentiellement à l'avenir) des données plus granulaires sur les régions, les secteurs et les produits, ainsi que les preuves qui les sous-tendent pour rendre compte et obtenir des résultats mesurables pour les politiques et les programmes qui visent des résultats durables.

Principales observations :

- **Avec les données probantes, les décisions sont plus éclairées que lorsqu'elles sont prises en l'absence de données probantes.**
- **Les données, les preuves et l'analyse peuvent aider à répondre aux questions couramment posées dans le domaine des politiques FPT**, comme les questions de comparabilité internationale et de compétitivité, ainsi que le coût et l'efficacité des programmes. Elles peuvent convaincre d'autres personnes au gouvernement (p. ex., hauts fonctionnaires, personnel politique) du bien-fondé de ces options stratégiques et peuvent aider à déterminer si l'argent du programme ont été bien dépensés.
- **L'Indice pourrait aider à éclairer les futures politiques agricoles du Canada et à produire des résultats mesurables, compte tenu de l'accent mis par l'Indice sur les résultats durables.** Si une prochaine itération de l'Indice reflétait plus de détails par région, par produit et par secteur, cela contribuerait à assurer une histoire cohérente sans double compte. L'Indice peut également éviter « l'écoblanchiment » si les indicateurs sous-jacents à l'Indice sont crédibles, transparents et corroborés.
- **L'indice pourrait servir de point de départ et de référence (ou de base) en fournissant un langage commun à toutes les parties** (c.-à-d. les gouvernements fédéral et provinciaux, les industries, les associations) concernant les données actuelles et les façons de mesurer les résultats en matière de durabilité pour le Canada dans le contexte FPT, en rationalisant l'administration et les rapports fastidieux aux niveaux national et provincial. Cela pourrait permettre une meilleure coordination, lorsque les 10 ou 11 provinces et territoires s'entendraient sur la stratégie de durabilité pour le Canada.
- La dynamique FPT est complexe. Les différences politiques et régionales peuvent limiter l'impact que l'Indice et ses composantes peuvent avoir sur les décisions stratégiques dans le cadre des politiques.
- **Les provinces ont besoin de détails sur les régions ou les produits qui reflètent leur situation, leur capacité et leurs programmes individuels** afin d'offrir une souplesse régionale pour démontrer les résultats au niveau provincial et déterminer les priorités stratégiques provinciales dans le cadre. Les provinces profitent également du partage de connaissances, de l'accès aux données et aux méthodologies, des paramètres et des points de repère que fournit l'Indice national, y compris la vue globale pour le marketing à l'échelle internationale.

V. Résumé et recommandations

La durabilité du système agroalimentaire est de plus en plus importante; cependant, en raison des lacunes dans les données probantes et de l'absence d'un cadre qui adopte une approche systématique et holistique de la durabilité, l'Indice a le potentiel de combler ces lacunes et de définir un point de départ commun pour l'élaboration de politiques.

En se fondant sur une évaluation des résultats des activités de sensibilisation et des entrevues menées par l'ICPA en février 2022 avec des intervenants d'industrie et de gouvernement, l'ICPA propose les

recommandations suivantes afin d'aborder les limites, d'aider à la conception et à la mise en œuvre et de maximiser la valeur de l'Indice pour l'élaboration de politiques :

- Veiller à ce que l'Indice soit fondé sur des données et des preuves aussi crédibles, scientifiques et factuelles que possible, en s'appuyant sur des sources moins solides au besoin (par exemple, lorsqu'aucune autre information n'est disponible). Accorder la priorité au progrès et non à la perfection. S'assurer à ce que l'Indice comprenne des indicateurs agrégés et granulaires dans la mesure du possible.
- Élaborer une stratégie de données pour exploiter, compléter et réglementer l'Indice et un modèle de gouvernance qui maintient la crédibilité et la pertinence de l'Indice grâce à la collaboration entre l'industrie, le gouvernement et les partenaires de la société civile qui participent à la mise à jour de l'Indice et des indicateurs pour répondre aux priorités en évolution.
- Utiliser l'Indice pour appuyer des messages clairs, concis et crédibles qui relient les données à l'élaboration de politiques, au commerce et à l'accès aux marchés, ainsi qu'au discours public.
- Reconnaître l'évolution continue de la définition de la durabilité, des paramètres de durabilité et de la façon de les saisir dans l'Indice en sollicitant régulièrement la rétroaction des partenaires de l'industrie et du gouvernement.
- Faire preuve de transparence à l'égard des résultats de l'Indice en cernant les secteurs de rendement médiocre et en les communiquant afin qu'ils puissent être ciblés pour le soutien des politiques et des programmes.
- L'Indice a le potentiel de s'appuyer sur les efforts existants des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de durabilité en tant qu'outil de suivi des progrès vers l'atteinte des points de repère en matière de durabilité.
- Encourager l'utilisation de l'Indice pour les efforts en matière de politique commerciale et d'accès aux marchés, car il pourrait être un outil précieux pour la défense des intérêts commerciaux et les négociations, et pour aider à résoudre les problèmes d'accès lorsque la durabilité est remise en question (c.-à-d. Une épée et un bouclier).
- Utiliser l'Indice pour cerner les lacunes dans les données et les preuves afin de rehausser davantage les priorités en matière de politique sociale pour le secteur.
- Reconnaître que l'innovation est un domaine de politique plus difficile, étant donné la difficulté de mesurer les résultats en matière d'innovation et le besoin de plus de granularité des données. Néanmoins, l'Indice pourrait encore être un outil pour favoriser l'innovation s'il se concentre sur les paramètres qui favorisent l'innovation et donne un aperçu des tendances en développement.
- L'écosystème de l'innovation est complexe et chaotique, ce qui exige des conditions habilitantes et des éléments de politique appropriés dans l'ensemble des disciplines et des mandats avec des priorités concurrentes (règlements, investissements publics/privés en R-D) qui peuvent éliminer les obstacles qui limitent l'adoption de nouvelles idées et pratiques tout en encourageant la pensée créative, les nouveaux produits, les nouveaux processus et les nouvelles pratiques, l'esprit d'entrepreneuriat, la commercialisation et l'adoption en agriculture et en agroalimentaire.

En établissant un « point de départ » commun, l'Indice pourrait faire partie du fondement du processus de plus en plus complexe et difficile visant à faire en sorte que le Canada soit reconnu comme un chef de file mondial en matière de production agricole et agroalimentaire durable à l'avenir.

Remerciements

L'Institut canadien des politiques agroalimentaires tient à remercier David McInnes et les 85 membres de la Coalition des partenaires qui appuient l'Indice national de rendement agroalimentaire, ainsi que divers membres du Groupe de travail et d'autres participants de l'industrie, les gouvernements fédéral et provinciaux et les ONG pour le temps qu'ils ont pris pour nous rencontrer afin de nous fournir des commentaires utiles et réfléchis sur ce projet.

¹ L'Énoncé de Guelph. <https://agriculture.canada.ca/fr/propos-notre-ministere/initiatives-ministerielles-importantes/reunions-ministres-lagriculture-gouvernements-federal-provinciaux-territoriaux/lenonce-guelph>

² Le travail d'élaboration d'un Indice national de rendement agroalimentaire a été lancé pour la première fois en 2020 avec une petite coalition de partenaires publics-privés qui est passée à près de 80 partenaires d'ici février 2022. Une série d'ateliers, de webinaires, de consultations et de réunions avec la participation de l'industrie, du gouvernement, des ONG et du milieu universitaire ont donné lieu à plusieurs études de cas, présentations et rapports qui ont mené à un consensus sur une définition de la durabilité, des lacunes et des enjeux en matière de données et les mesures possibles pour un indice qui peut décrire le rendement du Canada en matière de durabilité. Consultez le site Web ici pour obtenir de plus amples renseignements sur l'[Indice national](#).

³ « Analyse de rentabilisation de la mise en place de l'Indice national sur le rendement agroalimentaire — Affirmer le leadership du Canada en matière de durabilité agroalimentaire », juin 2021. Récupéré de <https://www.producteursdepoulet.ca/wp-content/uploads//2021/06/IAnalyse-de-rentabilisation-pour-letablissement-de-lIndice-national-sur-le-rendement-agroalimentaire-FINALE-juin-2021.pdf>.

⁴ Engagements du gouvernement du Canada en matière de changements climatiques. Disponibles ici : Mesures climatiques du Canada pour un environnement sain et une économie saine — Canada.ca

⁵ Les Aliments Maple Leaf, carboneutre dès maintenant — Blogue – Aliments Maple Leaf

⁶ L'information sur la TRCBD est disponible ici : Accueil (crsbcertified.ca)

⁷ L'information sur la TRCCD est disponible ici : [Table ronde canadienne sur les cultures durables — Accueil](#)

⁸ De la ferme à la table Agriculture et pacte vert | Commission européenne (europa.eu)

⁹ Economist Impact et Barilla Centre for Food and Nutrition, Food Sustainability Index. Extrait de [Food Sustainability Index \(economist.com\)](#).

¹⁰ Ibid.

¹¹ L'analyse de l'USDA a estimé que ces objectifs ambitieux pourraient entraîner une réduction spectaculaire de la production agricole de l'UE (et de la production mondiale si d'autres pays emboîtent le pas) et une perte de compétitivité des produits agricoles et alimentaires européens sur les marchés intérieurs et d'exportation. Cela conduirait également à un resserrement de l'approvisionnement alimentaire de l'UE et à une augmentation des prix qui auraient un impact sur les budgets des consommateurs. Si des stratégies similaires sont adoptées à l'échelle mondiale, les répercussions sur la production et les prix seraient encore plus spectaculaires, entraînant une réduction des échanges et une amélioration de la sécurité alimentaire.

¹² Vrolijk, H. et K. Poppe. "Cost of Extending the Farm Accountancy Data Network to the Farm Sustainability Data Network: Empirical Evidence. » *Sustainability*. 2021, 13, 8181.

¹³ Ibid.

¹⁴ Australian Farm Institute et Australian Agricultural Sustainability Framework. Accessible ici : [AASF: Australian Agricultural Sustainability Framework - Australian Farm Institute](#)

¹⁵ Communiqué de presse d'AAC, 10 novembre 2021. Extrait de [Les ministres de l'Agriculture fédérale, provinciaux et territoriaux au Canada définissent l'orientation du prochain cadre stratégique pour l'agriculture — Canada.ca.](#)

¹⁶ Ibid.

¹⁷ L'Énoncé de Guelph. Référence [https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/plan_environnement_sain_economie_saine.pdf \(canada.ca\)](https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/plan_environnement_sain_economie_saine.pdf).

¹⁸ ECCC. « Un environnement sain et une économie saine ». Extrait de [plan_environnement_sain_economie_saine.pdf \(canada.ca\)](#).

¹⁹ AAC. Programmes de solutions agricoles pour le climat. Accessible ici : Solutions agricoles pour le climat — agriculture.canada.ca

²⁰ MAPAQ. Agir, pour une agriculture durable — Plan 2020-2030. Accessible ici : [Agir, pour une agriculture durable — Plan 2020-2030 \(quebec.ca\)](#)

²¹ Milne, G. 2009. Making Policy: A Guide to the Federal Government's Policy Process. Mai 2009. Page 9

²² Gouvernement du Canada. (2011) « Dix-huitième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada ». Récupéré de : [Microsoft Word — https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/bcp-pco/CP1-1-2011-fra.pdf \(publications.gc.ca\)](#) (page 9).

²³ Comptes publics du Canada, vol. II. Récupéré de : [Comptes publics du Canada 2021 — SPAC — Canada.ca \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](#)

²⁴ Gouvernement du Canada. (2018) « Rapport au greffier du Conseil privé : Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale ». Consulté à : [Rapport au greffier du Conseil privé :Feuille de route de la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale — Canada.ca](#)

²⁵ Ibid. p. (2)

²⁶ Brink, L. 2013. « Making Agricultural Economics Research Relevant for Policy Advice ». *Revue canadienne d'agroéconomie*, vol. 61 (2013), p. 15-36. Page 16

²⁷ « Crops and livestock products. » (2022). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Image provenant de [FAOSTAT](#).

²⁸ « Les politiques publiques visant à promouvoir l'innovation à l'ère numérique » (2020). Organisation mondiale du commerce. Image provenant de [OMC | Publications](#).

²⁹ Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) et Compétences en transformation des aliments Canada ont produit d'excellentes données et analyses. Disponibles ici : [CAHRC — CCRHA](#) | et ici : [Page d'accueil — Compétences en transformation alimentaire Canada \(fpsc-ctac.com\)](#)

³⁰ Communiqué de presse d'AAC, 10 novembre 2021, accessible ici : Les ministres de l'Agriculture fédérale, provinciaux et territoriaux au Canada définissent l'orientation du prochain cadre stratégique pour l'agriculture — Canada.ca